

# GIR

## 2016 T1 Rapport trimestriel des votes enregistrés

<b>Intervalle</b>	De 2016-01-01 à 2016-03-31
<b>Publié</b>	2016-04-25
<b>Nom du client</b>	RR Université du Québec
<b>Politique</b>	Politique RR Université du Québec

<b>Entreprise</b>	Rona Inc. (RON)		
<b>CUSIP</b>	776249104		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-31		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-25		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	18600

## Propositions(s)

### Fusion de l'entreprise

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la fusion avec une autre entreprise.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le 2 février 2016, Lowe's Companies, Inc (Lowe's). a annoncé l'acquisition de RONA Inc. (RONA). La transaction est évaluée à environ 3,2 milliards CAD. Les investisseurs ont réagi positivement puisque le titre de RONA a gagné 90 % le lendemain du jour de l'annonce et plus de 95 % depuis celle-ci. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de RONA recevront 24 dollars canadiens en argent comptant pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction réalisée, RONA cessera d'être une société cotée en Bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Lowe's. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Scotia Capital Inc., ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui détient 17,05 % des actions de RONA, recommande aussi de voter en faveur de la transaction. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 100 millions CAD et pourraient comprendre jusqu'à 15 millions CAD pour les dépenses engagées par Lowe's. Le total des frais de rupture représente environ 3,59 % de la valeur totale de la transaction. Notons que les principaux dirigeants et administrateurs de RONA recevront approximativement plus de 40 millions CAD en attributions accélérées des actions acquises dans le cadre des régimes de rémunération. Plusieurs réactions politiques et syndicales dans les médias suite à l'annonce font part d'inquiétudes quant à des pertes d'emplois et la délocalisation du siège social hors du Québec. La rémunération excessive octroyée et le potentiel impact social, ne justifie toutefois pas une opposition à la transaction. Le GIR recommande donc de voter en faveur de la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. À la date limite de vote, nous n'avons toujours pas reçu sa recommandation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Vestas Wind Systems A/S (CPH:VWS)		
<b>CUSIP</b>	K9773J128		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-30		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-03-23		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	6913

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,82 DKK par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bert Nordberg.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carsten Bjerg.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Højgaard Holding AS et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eija Pitkänen.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henrik Andersen.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry Sténson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lars Josefsson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est coprésident du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lykke Friis.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Torben Ballegaard.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'AS3 Companies AS et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour 2015.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour 2016.
---------------------	--	--	---

	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Annulation et réduction du capital

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation viserait un maximum de 1,13 % du capital social de l'entreprise. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation est justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les statuts et les règlements relatifs à l'article 5.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière à permettre la publication des annonces de l'entreprise en anglais et ainsi refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération pour les administrateurs et les dirigeants de l'entreprise.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.01 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

d'achat d'actions pour les dirigeants) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, le contrat de travail des dirigeants comprend l'exercice immédiat des actions détenues. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Toute autre affaire

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il s'agit d'une formalité, telle que l'ouverture de l'assemblée, la constatation du quorum, la réception du rapport du président ou l'ajournement de l'assemblée. (4.7 Autres affaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Bridgestone Corporation (BRDCY)		
<b>CUSIP</b>	J04578126		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-24		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-12-31		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	17000

## Propositions(s)

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 130 JPY par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à faire adopter un contrat d'assurance aux administrateurs et dirigeants de l'entreprise. (2.7 Indemnisation des administrateurs) Les administrateurs ont un devoir de diligence dans la supervision des activités de la société qu'ils servent. Ils sont tenus d'agir de bonne foi et dans le meilleur intérêt des actionnaires. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation ) Le contrat d'assurance permet aux administrateurs de bénéficier d'un remboursement des frais et des dépenses à la suite d'une poursuite survenant dans le cadre de leurs fonctions. Ce contrat les met à l'abri des conséquences financières d'éventuelles erreurs ou négligences involontaires commises dans l'exercice de leurs fonctions. Bien qu'une telle protection diminue la responsabilité des administrateurs à l'égard de leurs actions, elle permet également d'attirer et de retenir des administrateurs compétents au sein du conseil de la société. De plus, les modifications visent à établir trois comités-clefs distincts. Notons que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tsuya Masaaki.
---------------------	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kazuhisa Nishigai.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mikio Masunaga.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à de comité.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Togami.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sakie Tachibana Fukushima.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott Trevor Davis.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yuri Okina.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Masuda.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenzo Yamamoto.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keikou Terui.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Seiichi Sasa.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Primes et autres formes de rémunération

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est proposé de répartir 106,5 millions JPY, équivalant approximativement à 1 million USD, entre les 3 administrateurs qui étaient aussi des dirigeants en 2015 : Tsuya Masaaki, Kazuhisa Nishigai et Mikio Masunaga. (3.13 Primes et autres avantages) Les primes prévues respectent les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Georg Fischer AG (SWX:FI-N)		
<b>CUSIP</b>	CH0001752309		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-23		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-03-15		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	358

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport annuel et les états financiers consolidés.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 18.00 CHF par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Émission d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hubert Achermann.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roman Boutellier.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'Appenzell Cantonal Bank et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerold Bühler.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Contre		

<b>Vote enregistré</b>			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi coprésident du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andreas Koopmann.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roger Michaelis.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Paulista Business Imp. Exp. Materials Elétricos S/A et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eveline Saupper.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Mentex Holding AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jasmin Staiblin.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'Alpiq Holding AG et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle siège à plus de d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Zhiqiang Zhang.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Riet Cadonau.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de dorma+kaba Group et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil d'administration : Andreas Koopmann.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération: Roman Boutellier.
---------------------	--	--	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Eveline Saupper.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette candidate est indépendante selon la politique.(2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Mentex Holding AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Jasmin Staiblin.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Elle est chef de la direction d'Alpiq Holding AG et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération maximale des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année financière 2017. La rémunération maximale collectivement versée aux 5 principaux dirigeants en 2017 sera de 10 177 999 francs suisses. (3. Rémunération des dirigeants) Tous les octrois d'actions seront liés à la performance de l'entreprise et aucune option d'achat d'actions ne sera versée. Le ratio de rémunération variable par rapport au salaire de base excède 200 %.Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers AG.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Code de procédure

<b>Proposeur(s)</b>		Proposition afin d'approuver l'élection de Christoph J. Vaucher en tant que représentant indépendant de l'entreprise.
---------------------	--	---

	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Pour		En raison d'une modification à la législation suisse, il est interdit depuis le 1er janvier 2014 de nommer un dirigeant ou un autre représentant de la société pour voter les actions des actionnaires par procuration. La nouvelle loi demande donc que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Christoph J. Vaucher. (4.02 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	HEICO Corporation (NYSE:HEI)		
<b>CUSIP</b>	422806109		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-18		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-01-15		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	8200

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas M. Culligan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adolfo Henriques.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Gibraltar Private Bank et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Samuel L. Higginbottom.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat,
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

considéré comme relié par la politique, siège à ces comités.  
 (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend l'octroi d'options.  
 (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark H. Hildebrandt.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wolfgang Mayrhuber.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Infineon Technologies et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric A. Mendelson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec le président du conseil et chef de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. De plus, il siège au conseil depuis plus de 10 ans. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurans A. Mendelson.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a un lien de parenté direct avec deux dirigeants de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. De plus, il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor H. Mendelson.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec le président du conseil et chef de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. De plus, il siège au conseil depuis plus de 10 ans. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie Neitzel.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan Schriesheim.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. Schwitter.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte&ToucheLLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Novo-Nordisk AS (NVO)		
<b>CUSIP</b>	K7314N152		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-18		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-03-11		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	9189

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les états financiers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais nous ne pouvons vérifier l'indépendance de la firme de vérification qui les a examinés. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour 2015.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour 2016.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
	Pour		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,40 DKK par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil : Göran Ando.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection du co-président du conseil : Jeppe Christiansen.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi coprésident du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruno Angelici.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Vectura Group PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Daniels.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Grégoire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Liz Hewitt.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Szela.
---------------------	----------------------------------	---	--

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'Aegerion Pharmaceuticals Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Nomination de la firme de vérification**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Annulation et réduction du capital**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Statuts et règlements**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs aux articles 4.1, 5.5, 6.5 et 15.2.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière, entre autres, à refléter le changement des actions dites aux porteurs en actions enregistrées. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Augmentation du capital**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions avec ou sans droits de préemption.
		<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec droits de préemption, est inférieure à 50 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Rachat d'actions****Proposeur(s)** Conseil d'administration**Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Résumé de la proposition****Explication**

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Statuts et règlements****Proposeur(s)** Conseil d'administration**Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Résumé de la proposition****Explication**

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 4.4.

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière, entre autres, à refléter le changement de nom de NASDAQ OMX Copenhagen A/S pour Nasdaq Copenhagen A/S. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Statuts et règlements****Proposeur(s)** Conseil d'administration**Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Résumé de la proposition****Explication**

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 11.1.

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Statuts et règlements****Proposeur(s)** Conseil d'administration**Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Résumé de la proposition****Explication**

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 12.2.

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière, entre autres, à ce que l'entreprise puisse, au besoin, effectuer des communications en langue anglaise seulement. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Rapport sur la rémunération****Proposeur(s)** Conseil d'administration**Recommandation du CA** Pour

Contre

**Résumé de la proposition****Explication**

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de

**Vote enregistré**

**Statut de vote**

Vote enregistré

rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.



<b>Entreprise</b>	Bankinter SA (BME:BKT)		
<b>CUSIP</b>	E2116H880		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-17		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-03-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	58759

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais il n'est pas possible de déterminer l'indépendance de la firme de vérification qui les a examinés. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,209161 EUR par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers SL.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le capital de réserve pour l'exercice financier en cours.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à approuver le montant du capital de réserve, soit 26 589 097,18 euros. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Gonzalo de la Hoz Lizcano.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. (2.1 Élection des administrateurs) Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du candidat puisque l'année de son entrée au conseil n'est pas divulguée. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jaime Terceiro Lomba.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. (2.1 Élection des administrateurs) Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du candidat puisque l'année de son entrée au conseil n'est pas divulguée. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Taille du conseil

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace.
	Contre		

<b>Vote enregistré</b>			(2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre d'administrateurs, alors que moins des deux tiers des membres du conseil sont indépendants. (2.4 Taille du conseil)
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) La rémunération des administrateurs comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions provenant du régime de rémunération à base d'actions pour 2015.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) La période de détention minimale des actions est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions provenant du régime de rémunération à base d'actions pour 2013.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) La période minimale de détention n'est pas divulguée. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le ratio de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à approuver un ratio de 200 % entre la rémunération variable et la rémunération fixe des dirigeants. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Toute autre affaire

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il s'agit d'une formalité, telle que l'ouverture de l'assemblée, la constatation du quorum, la réception du rapport du président ou l'ajournement de l'assemblée. (4.7 Autres affaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur le rapport de la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Danske Bank AS (DANSKE)		
<b>CUSIP</b>	K22272114		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-17		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-03-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	25881

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 8,00 DKK par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ole Andersen.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Urban Bäckström.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Rederiaktiebolaget AB Gotland et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jørn P. Jensen.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rolv Erik Ryssdal.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Schibsted Media Group et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol Sergeant.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Trond Ø. Westlie.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi coprésident du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lars-Erik Brenøe.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Bramsløkke Landbrug A/S et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hilde Merete Tonne.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

<b>Vote enregistré</b>			Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à distribuer des actions en guise de dividende.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La possibilité pour les actionnaires de choisir de recevoir des actions à la place d'un dividende n'entraîne pas la création d'une catégorie d'actions particulière et d'un potentiel de conflits d'intérêts pour l'ensemble des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs aux articles 4.4, 6.3 et 6.4.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à plus de 21 jours et à moins de 35 jours. (4.12 Communication avec les actionnaires) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 13.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière à permettre au conseil d'administration de distribuer un dividende extraordinaire. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Énergie renouvelable

<b>Proposeur(s)</b>	Nanna Bonde Ottosen	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise arrête d'investir dans des sources d'énergie non renouvelables et réduise les investissements déjà effectués dans ce secteur.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Les efforts de l'entreprise pour prendre en compte l'environnement, et les changements climatiques en particulier, sont à encourager. Les investisseurs s'inquiètent surtout de son exposition aux risques liés à la bulle de carbone. (6.02.1. Changements climatiques) La plupart des campagnes qui dénoncent l'impact des banques sur les changements climatiques visent les entreprises polluantes qu'elles financent. L'énergie provenant de sources fossiles devient de plus en plus onéreuse et rare, tandis que celle issue des énergies renouvelables devient de plus en plus abondante et abordable. Il est donc normal que les actionnaires demandent un arrêt des investissements dans les sources d'énergie fossiles et une réduction des investissements déjà effectués au profit des énergies renouvelables, qui ont plus d'avenir. Par ailleurs, l'entreprise dit avoir une politique qui intègre les préoccupations relatives aux changements climatiques. En continuant de financer des secteurs très polluants, elle peut porter atteinte à la crédibilité de sa politique. De plus en plus d'investisseurs comme la Caisse des Dépôts de France et le fonds de pension public de la Norvège se retirent des entreprises qui émettent de grandes quantités de carbone. La Danske Bank risque donc de s'isoler en maintenant ou augmentant sa présence dans le secteur des combustibles fossiles. Les investissements dans les combustibles fossiles deviennent de plus en plus risqués,
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

tandis que les énergies renouvelables offrent d'énormes possibilités. Il est donc normal que les investisseurs demandent à la banque d'arrêter d'investir dans un secteur qui présente beaucoup d'incertitudes au profit d'un secteur très prometteur. Le GIR recommande donc un vote pour la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Proposition d'actionnaire : Rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Nanna Bonde Ottosen	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant un plafonnement des indemnités de départ.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est dans l'intérêt des actionnaires de connaître les montants des indemnités de départ octroyées à un administrateur ou un dirigeant dans l'éventualité d'une acquisition ou d'une fusion de l'entreprise donnant lieu à un changement de contrôle. (3.12 Indemnités de départ) Les indemnités de départ sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent deux fois le salaire et les primes. (3.12 Indemnités de départ) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Questions économiques

<b>Proposeur(s)</b>	Nanna Bonde Ottosen	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant l'adoption d'une taxe sur les fonds spéculatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Parce qu'ils évoluent souvent à l'abri du regard des autorités réglementaires, les fonds spéculatifs jouissent d'une grande flexibilité dans les stratégies qu'ils peuvent adopter. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Or, certaines stratégies hautement spéculatives ne sont pas sans risques. Les risques liés aux fonds spéculatifs sont tels que l'entreprise devrait rendre publique l'information relative à sa participation, directe ou indirecte, à ce type d'activités. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Le proposeur demande d'instaurer une taxe de 0,1 % sur ces transactions. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Droit des travailleurs

<b>Proposeur(s)</b>	Nanna Bonde Ottosen	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise augmente le nombre de stages d'ici la prochaine assemblée générale.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Le proposeur explique qu'il est particulièrement difficile pour les jeunes en formation professionnelle de compléter leur apprentissage comme il se doit. Il estime que l'entreprise doit agir de façon responsable et permettre à davantage de jeunes de trouver des stages. (6.03 Diversité en milieu de travail) Le conseil d'administration s'oppose à la proposition. Il explique que le secteur financier est en pleine évolution, que les exigences et les attentes à l'égard des employés s'accroissent, notamment en raison de la complexité croissante qui découle entre autres des nouvelles lois et des développements dans le domaine des technologies de l'information. Il en résulte une diminution du nombre de stagiaires de bureau que l'entreprise peut prendre en son sein. Le conseil ajoute que dans le contexte des nouvelles exigences en matière de qualification et en raison de la volonté de l'entreprise de contribuer au développement et à la formation des jeunes au Danemark, la Danske Bank offre des stages d'été pour les étudiants et embauche des stagiaires et des diplômés dans ses programmes de développement. (6.03 Diversité en milieu de travail) On constate donc que l'entreprise offre déjà des stages. S'il est souhaitable qu'elle prenne le plus grand nombre possible de stagiaires, il revient néanmoins à la direction de déterminer combien de stages peuvent être offerts, en fonction de ses besoins ainsi que de sa capacité à accueillir et encadrer adéquatement les jeunes venant parfaire leur formation. Par conséquent, le GIR recommande de voter
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

contre la proposition. (6.03 Diversité en milieu de travail) Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

---

<b>Proposeur(s)</b>	O. Norgaard	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire afin de revoir les critères de mise en candidature des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	La proposition demande que le sexe et l'âge n'entrent pas en considération dans la sélection des candidats au conseil ainsi que dans la promotion interne d'employés. La proposition contrevient à la politique de l'entreprise décrivant les critères évalués pour les candidatures d'administrateurs. Cette politique inclut notamment l'âge et le sexe des candidats. (2.5 Composition) Le conseil doit continuer d'être libre de choisir les candidats requis en fonction de la diversité de leurs expériences et compétences. Cette proposition est donc trop contraignante. (2.5 Composition) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Maximus Inc. (NYSE:MMS)		
<b>CUSIP</b>	577933104		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-16		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-01-15		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	10000

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Paul R. Lederer.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peter B. Pond.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James R. Thompson, Fils.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil)
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Pandora AS (PNDORA)		
<b>CUSIP</b>	K7681L102		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-16		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-03-09		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	16679

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année financière 2015.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année financière 2016.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 13,00 DKK par action ordinaire.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Décharge de responsabilités**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Annulation et réduction du capital**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les actions annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Rachat d'actions**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Statuts et règlements**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 5.1.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. En effet, depuis le 1er juillet 2015, le code des entreprises
	Pour		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

danoises stipule qu'il faut émettre les actions au nom du détenteur plutôt qu'au nom du porteur. La modification vise à modifier l'énoncé de l'article 5.1 en conséquence. (4.05 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 6.8.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière, entre autres, à refléter la législation applicable à la suite de la modification du code des entreprises danoises, tel qu'il est expliqué à la proposition 06.03. La présente modification consiste à changer en conséquence l'article 6.8 portant sur la convocation des assemblées. (4.05 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Toute autre affaire

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il s'agit d'une formalité, telle que l'ouverture de l'assemblée, la constatation du quorum, la réception du rapport du président ou l'ajournement de l'assemblée. (4.7 Autres affaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peder Tuborgh.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Arla Foods a.m.b.a et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend l'octroi d'options. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christian Frigast.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Axcel III KS Invest ApS et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Allan Leslie Leighton.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité.(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi vice-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrea Dawn Alvey.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ronica Wang.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de The InnoGrowth Group Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anders Boyer-Søgaard.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bjørn Gulden.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Puma SE et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré

## Élection des administrateurs

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Per Bank.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de F. Salling A/S et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré

## Élection des administrateurs

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Hauge Sørensen.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré

Il est président du conseil de Fristads Kansas AB et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Birgitta Stymne Göransson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Medvir AB et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young P/S.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Delhaize Group (NYSE:DEG)		
<b>CUSIP</b>	B33432129		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-14		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-29		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	10698

## Propositions(s)

### Fusion de l'entreprise

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la fusion avec Koninklijke Ahold NV.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le 23 juin 2015, Koninklijke Ahold NV a annoncé l'acquisition de Delhaize Group NV/SA. La transaction, évaluée à environ 9,32 milliards d'euros, a pour objectif de faire de la nouvelle entité un joueur majeur sur le marché américain des ventes au détail et de concurrencer Wal-Mart. Les investisseurs ont bien réagi puisque le titre de Delhaize a gagné 7,3 % le jour de l'annonce et plus de 18,5 % depuis. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Delhaize recevront 4,75 actions d'Ahold pour chaque action ordinaire détenue, soit l'équivalent de 90 euros par action. Les actionnaires d'Ahold et de Delhaize détiendront respectivement 61 % et 39 % des actions de la nouvelle entité. Une fois la transaction réalisée, Delhaize cessera d'être une société cotée en Bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Koninklijke Ahold Delhaize NV. Le conseil de surveillance et le comité de direction recommandent unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Deutsche Bank AG et Merrill Lynch International, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Le montant des frais de rupture n'est pas divulgué. Une fois la transaction réalisée, le conseil de surveillance d'Ahold Delhaize sera composé de sept membres de l'ancien conseil de Delhaize, dont Mats Jansson, ancien président du conseil, qui présidera le conseil. Les sept autres membres seront issus du conseil d'Ahold, dont Jan Hommen, actuel président du conseil, qui deviendra coprésident. Mentionnons également que le chef de la direction de Delhaize, Frans Muller, recevra une prime en actions équivalant à 1,5 million d'euros. Il pourra percevoir ces actions dans 3 ans si l'entreprise répond à certains critères de performance. Il aura droit en outre à une prime de reconnaissance, estimée à 150 % de son salaire annuel, constituée d'actions liées à la performance de la nouvelle entité. La durée de détention minimale de ces actions est de 5 ans. Aucune controverse liée à la transaction n'a été soulevée. Le GIR recommande de voter pour la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier,
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

Ian Hendry de Victory Capital Management, qui a été contacté le 17 février 2016, s'est prononcé pour la proposition. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Primes et autres formes de rémunération

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées à Frans Muller.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le chef de la direction de Delhaize, Frans Muller, recevra une prime en actions équivalant à 1,5 million d'euros. Il pourra percevoir ces actions dans 3 ans si l'entreprise répond à certains critères de performance. Il aura également droit à une prime de reconnaissance, estimée à 150 % de son salaire annuel, constituée d'actions liées à la performance de la nouvelle entité. La moitié de cette prime sera versée dans un an et la seconde moitié dans deux ans. La durée de détention minimale de ces actions est de cinq ans. Notons que ces primes feront augmenter sa rémunération de 14,8 % par rapport à sa rémunération maximale de 2015. Cette prime semble injustifiée étant donné que M. Muller ne deviendra pas le chef de la direction de Koninklijke Ahold Delhaize. Il percevra davantage que le futur PDG, Dick Boer. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Décharge de responsabilités

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier 2016.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Toute autre affaire

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il s'agit d'une formalité, telle que l'ouverture de l'assemblée, la constatation du quorum, la réception du rapport du président ou l'ajournement de l'assemblée. (4.7 Autres affaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Transat A.T. Inc. (TRZ)		
<b>CUSIP</b>	89351T302		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-03-10		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-01-19		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	79500

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Bachand.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis-Marie Beaulieu.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités)
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Groupe Desgagnés Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucie Chabot.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lina De Cesare.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a offert des services professionnels (juridiques, financiers, médicaux ou autres) à un des membres de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

**Vote enregistré** Abstention**Statut de vote** Vote enregistré

## Élection des administrateurs

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Pierre Delisle.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

**Vote enregistré** Abstention**Statut de vote** Vote enregistré

## Élection des administrateurs

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Brian Edwards.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'AtmanCo et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

**Vote enregistré** Abstention**Statut de vote** Vote enregistré

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marc Eustache.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Kudzman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Yves Leblanc.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Simoneau.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Gestion Univalor LP et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

Critères pour l'élection des administrateurs) Il est également président du conseil d'administration de Diagnocure Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration. Au total, il siège à plus de cinq conseils d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Sureau.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a offert des services professionnels (juridiques, financiers, médicaux ou autres) à un des membres de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire: Droits des actionnaires

<b>Proposeur(s)</b>	MÉDAC	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire afin que l'entreprise divulgue les résultats de vote d'une manière distincte selon la classe d'actions, soit celle conférant un droit de vote et celle conférant plusieurs droits de vote.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	L'entreprise possède 2 catégories d'actions : des actions de catégorie A à droit de vote variable et des actions de catégorie B à droit de vote fixe (1 vote par action). Les actions de catégorie A sont destinées aux détenteurs non canadiens et permettent de s'assurer que moins de 25 % des droits de vote sont détenus par des actionnaires étrangers. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) Ces actions comportent 1 vote par action sauf si l'ensemble de leurs actions leur conférerait plus de 25 % des droits de vote. Dans ce cas-ci, le nombre de voix
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

associées à chaque action de cette catégorie serait diminué proportionnellement pour que le total des voix exprimées par les actions de catégorie A ne dépasse pas 25 %. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) La divulgation séparée des résultats de vote permettrait de s'assurer que les intérêts et les préoccupations des deux catégories d'actionnaires sont alignés. En effet, les détenteurs des deux types d'actions peuvent ne pas partager les mêmes préoccupations. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) Dans le cas de Transat, le principal porteur détient 17,8 % des droits de vote. Il ne peut pas exercer de contrôle effectif sur la société. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) Cette structure actionnariale a été établie par Transat afin de pouvoir respecter la Loi sur les transports au Canada. En effet, celle-ci exige des sociétés souhaitant exploiter un service aérien qu'elles soient en mesure de justifier qu'elles sont détenues à 75 % par des actionnaires canadiens. Par conséquent, au maximum 25 % des droits de vote peuvent être contrôlés par des personnes qui ne sont pas canadiennes. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) La proposition n'apporterait pas d'information pertinente aux actionnaires. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Proposition d'actionnaire : Rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	MÉDAC	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration divulgue les correctifs apportés à sa politique de rémunération afin de répondre aux préoccupations des actionnaires qui ont voté contre sa politique de rémunération à 23,26 %
<b>Recommandation du CA</b>	Contre		
<b>Vote enregistré</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est proposé que l'entreprise informe les actionnaires des actions qu'elle a entreprises à la suite des votes exprimés contre la modification du régime d'options d'achat d'actions ainsi que des votes exprimés contre le vote consultatif sur la rémunération des dirigeants lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2015. (Introduction - 3e principe : la transparence) En effet, l'an dernier, la première proposition a enregistré un taux d'opposition de 29,10 %, alors que la seconde a obtenu un taux d'opposition de 23,26 %. Le recours aux options d'achat d'actions est contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. (Introduction - 3e principe : la transparence) Afin d'assurer une rétroaction aux actionnaires, le proposeur demande donc que le conseil d'administration détermine les raisons ayant mené à ces oppositions et propose une nouvelle stratégie de rémunération liant la performance des dirigeants à la performance à long terme de l'entreprise. (Introduction - 3e principe : la transparence) En faisant preuve de transparence et en respectant le droit des actionnaires à l'information, l'entreprise se comporte en « bon citoyen » et agit dans le meilleur intérêt des actionnaires. (Introduction - 3e principe : la transparence) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Novartis AG (NVS)		
<b>CUSIP</b>	66987V109/H5820Q150/ 66987V109		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-02-23		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-18		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	11369

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration ainsi que du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,70 CHF par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Annulation et réduction du capital

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital)
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions)

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions)
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année 2016.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la rémunération totale des dirigeants pour l'année 2017.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptées dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année fiscale 2017. La rémunération maximale collectivement versée aux 10 principaux dirigeants en 2017 sera de 93 millions de francs suisses. (3.01 Rapport de rémunération)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		Tous les octrois d'actions seront liés à la performance de l'entreprise et aucune option d'achat d'actions ne sera versée. (3.01 Rapport de rémunération)
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		La rémunération variable est composée d'un régime incitatif annuel et de deux régimes de performance à long-terme dont un en valeur relative. Le maximum versé à ce titre sera de 77,5 millions d'euros. (3.01 Rapport de

rémunération) La rémunération fixe maximale s'élèvera à 15,5 millions de francs suisses. (3.01 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur et président du conseil: Joerg Reinhardt.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy C. Andrews.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dimitri Azar.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Srikant Datar.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
	Vote enregistré		

**Statut de vote**

Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ann Fudge.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Landolt.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Landolt & Cie SA et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andreas von Planta.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Six Swiss Exchange AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles L. Sawyers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Statut de vote**

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Enrico Vanni.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. Winters.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Renshaw Bay et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ton Buechner.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'AkzoNobel et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Doherty.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Srikant Datar.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Ann Fudge.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Enrico Vanni.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération: William T. Winters.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Renshaw Bay et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhousecoopers AG.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Code de procédure

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de Peter Andreas Zahn en tant que représentant indépendant de l'entreprise
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	En raison d'une modification à la législation suisse, à compter du 1er janvier 2014, il sera interdit de nommer un dirigeant ou un autre représentant de la société pour voter les actions des actionnaires par procuration. La nouvelle loi demande donc que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Peter Andreas Zahn. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Toute autre affaire

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de traiter toute autre affaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Infineon Technologies AG (IFX)		
<b>CUSIP</b>	45662N103		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-02-18		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-11		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	47469

## Propositions(s)

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,20 EUR par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de direction pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil de surveillance pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG AG.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG AG pour le premier trimestre de l'année financière 2016/2017.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 4.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière à retirer la mention du capital conditionnel III. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Les modifications aux statuts sont motivées par des intérêts financiers solides. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Émission d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) L'information soumise est insuffisante pour apprécier les principes, la structure et les différentes composantes de la politique de rémunération. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements relatifs à l'article 11.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de manière à retirer les mentions relatives à la rémunération variable des membres du conseil de surveillance. (4.5 Règlements et statuts) La rémunération des membres du conseil de surveillance respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



Entreprise	Atwood Oceanics Inc. (ATW)		
CUSIP	50095108		
Date d'assemblée	2016-02-17		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-12-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	11119

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah A. Beck.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature, au comité de rémunération ainsi qu'au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George S. Dotson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature, au comité de rémunération ainsi qu'au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jack E. Golden.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hans Helmerich.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature ainsi qu'au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de H&P et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey A. Miller.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James R. Montague.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Saltiel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phil D. Wedemeyer.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération permet l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions s'apparente aux actions fictives. Ce type d'octroi n'aligne pas l'intérêt des dirigeants à celui des actionnaires, car le risque associé à la détention d'action n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>		Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
---------------------	--	--

	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	EasyJet PLC (EZJ)
<b>CUSIP</b>	G2915P107/G30305109
<b>Date d'assemblée</b>	2016-02-11
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-09
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.01 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 55,2 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Findlay.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Chris Browne.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Barton.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Gurassa.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn McCall.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statut de vote

Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Adèle Anderson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andreas Bierwirth.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith Hamill.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Horsforth Holdings Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Martin.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Rubichon.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Paragon Group of Companies PLC (LON:PAG)		
<b>CUSIP</b>	G6376N154		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-02-11		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-09		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	65342

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport annuel et le rapport du vérificateur.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 7,40 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Dench.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nigel S. Terrington.
---------------------	--------------------------	---------------------------------	--

**Recommandation du CA** Pour**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Woodman.
---------------------	--------------------------	---------------------------------	---

**Recommandation du CA** Pour**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John A. Heron.
---------------------	--------------------------	---------------------------------	--

**Recommandation du CA** Pour**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan K. Fletcher.
---------------------	--------------------------	---------------------------------	---

**Recommandation du CA** Pour**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés

**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

## Statut de vote

sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 75 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. N. Hartill.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Deeley Group Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 75 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fiona J. Clutterbuck.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 75 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugo R. Tudor.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 75 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
---------------------	----------------------------------	---	--

**Recommandation du CA**

**Vote enregistré** Pour

**Statut de vote** Vote enregistré

La firme de vérification KPMG LLP est appelée à remplacer l'ancienne firme de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Honoraires des vérificateurs

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification KPMG LLP est appelée à remplacer l'ancienne firme de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré** Pour

**Statut de vote** Vote enregistré

## Attribution des titres

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré** Pour

**Statut de vote** Vote enregistré

## Droits de préemption

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin de limiter les droits de préemption.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré** Pour

**Statut de vote** Vote enregistré

## Rachat d'actions

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote

**Vote enregistré** Pour

**Statut de vote** Vote enregistré

rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Imperial Tobacco Group PLC (PLC)		
<b>CUSIP</b>	G4721W102/453142101		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-02-03		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-02-01		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	21252

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,4910 livre par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison Cooper.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En outre, elle siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Haines.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Grohe Group Sàrl et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Herlihy.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew Phillips.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef du développement de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Oliver Tant.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Williamson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Witts.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Malcolm Wyman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
---------------------	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>			Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>			Il est dans l'intérêt des actionnaires que la société divulgue toute l'information concernant ses efforts de lobbying, car il existe des risques pour la réputation de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>			Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>			Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à remplacer le nom d'Imperial Tobacco Group PLC par Imperial Brands PLC. Ce changement est justifié par une croissance du champ d'activité de l'entreprise à la suite de l'acquisition de certains actifs de Reynolds American aux États-Unis. (Introduction - 1er principe : la rentabilité à long terme ) Au cours des dernières années, les fabricants de tabac ont diversifié leurs activités devant les lois sur le tabac et la prise de conscience de son impact sur la santé. (Introduction - 1er principe : la rentabilité à long terme) En enlevant la mention du tabac dans son nom, l'entreprise se tourne vers le futur afin de rendre son image plus acceptable et d'envisager des acquisitions. (Introduction - 1er principe : la rentabilité à long terme) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires à long terme. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Britvic PLC (BVIC)		
<b>CUSIP</b>	G17387104		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-27		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-01-25		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	50495

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,163 livre par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Daly.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mathew Dunn.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Averiss.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client et un fournisseur de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerald Corbett.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration Pour

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Gordon.

<b>Recommandation du CA</b>		<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Powerleague Group Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bob Ivell.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal, ce qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Powerleague Group Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Litherland.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian McHoul.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition demande la divulgation des contributions politiques de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution de titres est mal encadrée dans le temps et ne comporte pas un seuil de 50 % des actions en circulation ou le taux de dilution n'est pas divulgué. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution n'est pas justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les règles du régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition demande de modifier les règles du régime en fonction des lois fiscales françaises. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les règles de rémunération liées à la performance. (3.1 Rapport de
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

rémunération) De plus, le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la limitation des droits de préemption s'appliquant à certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Metro Inc. (MRU)		
<b>CUSIP</b>	59162N109		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-25		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-12-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	35950

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryse Bertrand.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie Coyles.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc DeSerres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance)
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Dussault.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Ferland.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell Goodman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Guay.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christian W.E. Haub.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA**

**Vote enregistré** Abstention  
**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-chef de la direction de The Tengelmann Group et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

**Élection des administrateurs**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Recommandation du CA** Pour  
**Vote enregistré** Abstention  
**Statut de vote** Vote enregistré

**Résumé de la proposition**  
**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Labonté.  
 L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

**Élection des administrateurs**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Recommandation du CA** Pour  
**Vote enregistré** Abstention  
**Statut de vote** Vote enregistré

**Résumé de la proposition**  
**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche.  
 L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

**Élection des administrateurs**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Recommandation du CA** Pour  
**Vote enregistré** Abstention  
**Statut de vote** Vote enregistré

**Résumé de la proposition**  
**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Magee.  
 L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Sleep Country Canada Holdings Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

**Élection des administrateurs**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
 Pour

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-José Nadeau.

<b>Recommandation du CA</b>		<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Abstention	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège à au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Raymond.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Line Rivard.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le taux d'octroi est supérieur à 2 % des actions en circulation. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Lindsay Corporation (LNN)		
<b>CUSIP</b>	535555106		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-25		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-12-02		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	1737

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael C. Nahl.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : William F. Welsh, deuxième du nom.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Lannett Company Inc. (NYSE:LCI)		
<b>CUSIP</b>	516012101		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-21		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-12-04		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	927

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Farber.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur P. Bedrosian, J.D.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Drabik.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré

Statut de vote      Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend l'octroi d'options d'achat d'actions.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Taveira.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de National Response Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James M. Maher.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Albert Paonessa, troisième du nom.
---------------------	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération. Il a été nommé en juillet 2015 et n'a donc pas pris part aux décisions liées à la rémunération versée durant l'année financière 2015 de l'entreprise (1er juillet 2014 au 30 juin 2015). (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Grant Thornton, LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour désigner la Cour de la chancellerie du Delaware comme forum exclusif pour certaines actions en justice.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à ajouter un article aux statuts et règlements afin de désigner la Cour de la chancellerie de l'État du Delaware comme le seul et unique forum pour des actions juridiques spécifiées. Cette modification vise à éviter de soumettre l'entreprise à de multiples poursuites judiciaires dans plusieurs pays sur les questions relatives au droit des sociétés du Delaware. Toutefois, l'entreprise n'a pas démontré avoir déjà subi un préjudice important à la suite de multiples combinaisons d'actions collectives déposées dans différentes juridictions concernant la même affaire. (4.05 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	C&J Energy Services Ltd. (NYSE:CJES)		
<b>CUSIP</b>	G3164Q101		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-21		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-12-01		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	3700

## Propositions(s)

### Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les modifications visent à augmenter de 3 738 707 le nombre d'actions disponibles pour attribution dans le cadre du régime de rémunération incitative ainsi que de 3 000 000, soit de 2 000 000 à 5 000 000, le nombre d'actions disponibles pour des octrois individuels. Elles ont aussi pour but d'accroître la valeur limite des octrois individuels de 5 000 000 à 10 000 000 de dollars américains. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à long terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Cogeco Inc. (CGO)		
<b>CUSIP</b>	19238T100		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-13		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-25		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	60636

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Audet.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Gestion Audem Inc., qui possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary-Ann Bell.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elisabetta Bigsby.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James C. Cherry.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Aéroports de Montréal et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre L. Comtois.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est vice-président du conseil d'Optimum Asset Management Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude A. Garcia.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Goodfellow Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Normand Legault.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Solotech Group Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David McAusland.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il travaille pour un bureau d'avocats recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. Il est président du conseil d'ATS Automation Tooling Systems Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Peeters.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

<b>Proposeur(s)</b>	MÉDAC	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant de limiter à 15 ans le mandat des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	La politique préconise une abstention à l'égard des candidats si le potentiel de conflits d'intérêts est trop important, notamment lorsque les administrateurs siègent au conseil depuis 10 ans. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le conseil doit continuer d'être libre de choisir les candidats requis en fonction de la diversité de leurs expériences et compétences. Cette proposition est donc trop contraignante. (2.5 Composition) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

<b>Proposeur(s)</b>	MÉDAC	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant la divulgation des résultats de vote selon les catégories d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Il est dans l'intérêt des actionnaires que la société divulgue toute l'information concernant les résultats de vote, et ce, indépendamment des catégories d'actions. (Introduction - 3e principe : la transparence) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Cogeco Cable Inc. (CCA)
<b>CUSIP</b>	19238V105
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-13
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle et extraordinaire
<b>Date de clôture des registres</b>	2015-11-25
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Audet.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Gestion Audem Inc, qui possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Ferstman.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. G. Serge Gadbois.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude A. Garcia.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Goodfellow Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lib Gibson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David McAusland.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il travaille pour un bureau d'avocats recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. Il est président du conseil de Monrusco Bolton Investments et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Peeters.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de COGECO et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carole J. Salomon.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Cardavan Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à remplacer le nom de Cogeco Cable Inc. par Cogeco Communications Inc. Ce changement est justifié par une expansion du domaine d'affaires de l'entreprise au-delà du service de télévision par câble qui inclut la vidéo, Internet, la téléphonie ainsi que les technologies de l'information.(4.05 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Enel SPA (ENEL)		
<b>CUSIP</b>	T3679P115		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-11		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-12-26		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	164378

## Propositions(s)

### Réorganisation de l'entreprise

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'absorption d'Enel Green Power SpA.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le 18 novembre 2015, Enel SpA a racheté Enel Green Power SpA (EGP), la filiale dont elle avait effectué la scission en 2010, pour 3,1 milliards d'euros. Enel devient ainsi la plus grande entreprise mondiale d'énergie renouvelable. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Enel a récupéré les 30 % d'EGP qu'elle avait vendus au moment de la scission. Ce rachat a été motivé par la forte croissance des profits de son ancienne filiale. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Les actionnaires d'EGP recevront 0,486 action d'Enel pour chaque action ordinaire détenue. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Credit Suisse et J.P. Morgan, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Il n'y a pas d'indemnités de rupture entre les deux entreprises. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) La transaction ne soulève pas d'enjeu de gouvernance particulier. Le GIR recommande de voter pour la proposition. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	RPC Group PLC (LON:RPC)		
<b>CUSIP</b>	G7699G108		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-01-04		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-01-02		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	33812

## Propositions(s)

### Augmentation du capital

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	<p>Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le capital par l'émission de droits d'acquisitions. Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.</p>
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Acquisition

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'acquisition d'une autre entreprise.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	<p>Le 14 décembre 2015, RPC Group PLC a annoncé l'acquisition de Financière Daunou 1 S.A. La transaction, évaluée à environ 470 millions GBP, a pour objectif d'élargir ses capacités de production d'emballage en plastique rigide en Europe. Le marché a réagit positivement, puisque le titre de RPC Group PLC a gagné 1 % le jour de l'annonce et plus de 5,3 % depuis. Dans le cadre de la transaction, RPC Group PLC financera l'acquisition de Financière Daunou 1 S.A. par l'émission d'une nouvelle action ordinaire de RPC Group PLC pour cinq actions ordinaires existantes, soit l'équivalent de 232,6 millions GBP. Le prix de l'action lors de l'émission sera réduit de 35,1%. La balance sera financée par un crédit renouvelable. Une fois la transaction réalisée, Financière Daunou 1 S.A deviendra une filiale en propriété exclusive de RPC Group PLC. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, RBC Capital Markets et Barclays, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires de RPC Group PLC n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 7,5 millions d'euro et pourraient comprendre jusqu'à 0,5 millions d'euro pour les dépenses engagées. Le total des frais de rupture pourrait donc représenter environ 1,23 %</p>
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de RPC Group PLC resteront en place. Bien que le taux d'indépendance du conseil d'administration satisfasse les critères de la politique, certains administrateurs ont une charge de mandat d'en d'autres entreprises qui pourrait compromettre leur capacité à bien servir les intérêts de RPC. De plus, Martin Towers, administrateur principal de la compagnie, n'est pas indépendant selon les critères de la politique, car il siège au conseil depuis plus de 10ans. Ces faiblesses mineures en matière de gouvernance ne justifient pas de s'opposer à la transaction. Le GIR recommande donc de voter en faveur de la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Ian Hendry de Victory Capital Management, qui a été contacté le 21 décembre 2015 s'est prononcé en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.